

## Prime de 500 € : Une nouvelle fois, la direction ne tient pas sa promesse!

Novembre 2014

La direction annonce que la prime de 500 € promise en janvier 2015 sera finalement versée en deux fois :

- > 150 € bruts (138 € nets) versés le 10 décembre.
- ➤ La direction avance maintenant un total de 400 € à 500 € bruts vraisemblablement calculé en fonction du salaire, ce qui pénaliserait les petits salaires.
- ➤ Rien n'est certain : les 350 ou 250 euros restants seraient repoussés en avril 2015!

À la veille des élections à Trémery, Sept Fons, Saint-Ouen, Sochaux et Mulhouse cet acompte n'est pas une coïncidence. Il s'agit d'un acompte électoral :

- Pour tenter de calmer le mécontentement légitime contre la baisse des salaires
- Et pour tenter de sauver la mise des signataires du NCS.

Drôle d'entreprise où la direction pense que l'on peut acheter le vote des salariés! Mais s'il faut des élections pour que la direction trouve de l'argent pour nos salaires, nous sommes favorables à des élections tous les ans!!!

Toutes les discussions autour de cette prime révèlent le vrai problème de fond : la baisse de nos salaires qui devient de plus en plus insupportable, conséquence directe du Nouveau Contrat anti-Social :

- Blocage des salaires depuis deux ans.
- Baisse de l'indemnisation chômage de 75 à 70 % du brut.
- Baisse de la majoration de 45 à 25 % du samedi.
- Suppression de la PEG pour les jeunes et intégration pour les anciens.
- Réduction de l'ACCAC (perte entre 2700 et 8700 € aux salariés de nuit quand ils retourneront en doublage).

Le NCS tue notre portefeuille! Pas question d'attendre avril pour avoir cette prime et elle est loin de faire le compte! Face aux baisses des salaires, la seule solution est d'obtenir de vraies augmentations sur le salaire de base.

## La CGT revendique:

- Que les 500 € soient versés en totalité dès décembre.
- La levée du blocage des salaires et du NCS.
- L'ouverture de négociations salariales.

Après consultation des salariés et des différentes sections CGT PSA, nous prendrons la décision de signer ou non cet accord.